



TRAVAIL D'OFFICIEL
Ligues intra-muros
Automne 2017 – Hiver 2018



Ligues intra du PEPS de l'Université Laval
@IntraPEPS

VEUILLEZ COMPLÉTER CETTE OFFRE DE SERVICE ET LA FAIRE PARVENIR AVANT LE 8 SEPTEMBRE PAR COURRIEL à isabelle.grenier@sas.ulaval.ca

Nous appellerons, vers le 11 septembre, **les candidats sélectionnés** pour les inviter à participer à notre clinique de formation.

PRÉNOM : _____ NOM : _____
 DATE DE NAISSANCE _____
 TÉLÉPHONE : _____
 COURRIEL : _____

S.V.P. cochez Étudiant U. L. Autre étudiant Non étudiant

- Ancien arbitre ou marqueur aux ligues Intra
 Nouvel arbitre ou marqueur aux ligues Intra

Cochez votre ou vos choix:	<u>Arbitre</u> :	Basketball <input type="checkbox"/>	<u>Marqueur</u> :	Basketball <input type="checkbox"/>
		Hockey <input type="checkbox"/>		Hockey <input type="checkbox"/>
		Hockey-cosom <input type="checkbox"/>		Hockey-cosom <input type="checkbox"/>
		Volleyball <input type="checkbox"/>		
		Soccer <input type="checkbox"/>		

Il est important de nous écrire les grandes lignes de votre curriculum vitæ **dans le domaine sportif** pour vous aider à franchir l'étape de la première sélection (votre expérience et votre accréditation) :

Échelle des salaires/rencontre (incluant le 4% de vacances)

		Arbitre	Marqueur (11,85 \$/heure)
BASKETBALL	(rencontre = 1,25 h)	22,96 \$/rencontre	14,82 \$/rencontre
HOCKEY	(rencontre = 1,5 h)	30,48 \$/rencontre	17,78 \$/rencontre
HOCKEY-COSOM	(rencontre = 1 h)	17,05 \$/rencontre	11,85 \$/rencontre
SOCCER INTÉRIEUR (*)	(rencontre = 1 h)	19,75 \$/rencontre	
SOCCER EXTÉRIEUR (*)	(rencontre = 1,25 h)	Arbitre-centre 27,45 \$/rencontre	
		Arbitre-touche 19,73 \$/rencontre	
VOLLEYBALL (*)	(4 sets = 1,5 h)	24,79 \$/rencontre	

(*) L'arbitre de soccer et de volleyball cumule les fonctions du marqueur.

- Autres avantages :
- rémunération à tous les 14 jours
 - protection de l'Université en cas d'accident de travail
 - réclamation de chômage selon les modalités de la Loi sur l'assurance-emploi
 - bonus selon l'ancienneté : 0,25 \$ de plus à la deuxième année de services
0,50 \$ de plus à la troisième année de services et plus